

a mis au point une méthode améliorée d'hydrocraquage, en vue de relever la qualité du bitume de même que celle de l'huile lourde et des résidus de distillation...

Nous entrevoyons maintenant d'autres débouchés pour cette méthode qui ne peut manquer d'intéresser l'industrie charbonnière. Il semblerait en effet possible de traiter simultanément le charbon et le bitume au cours d'un processus qui, du moins nous l'estimons, présentera de nombreux avantages par rapport au seul charbon liquéfié. Ces avantages pourraient être particulièrement nombreux sur le plan de l'efficacité en ce qui concerne le matériel de haute pression requis, qui coûte très cher. Nous sommes en train d'évaluer cette méthode...

Il pourrait également exister des débouchés en ce qui concerne la liquéfaction plus conventionnelle du charbon. Nos ressources sont en effet suffisamment nombreuses pour alimenter un certain nombre d'installations de pétrole brut synthétique.

Liquides extraits du charbon

...Le gouvernement fédéral est disposé à examiner, sur une base individuelle, des propositions en vue de la production, au Canada, de liquides extraits du charbon. Nous sommes disposés à négocier des conditions qui régiront l'exportation de ce produit liquide vers d'autres pays dans le cadre d'exceptions aux conditions qui relient normalement de l'Office national de l'énergie.

Nous voulons bien entendu nous assurer que le Canada en retirera d'importants bénéfices. Au nombre des avantages que nous recherchons, il y a la mise en valeur de nouvelles techniques, ici au Canada, la participation des Canadiens à titre de propriétaires et de fournisseurs dans cette nouvelle entreprise et finalement l'accès des Canadiens, sans la moindre restriction, aux techniques ainsi mises au point.

Aujourd'hui, le charbon entre et sort librement du Canada et nous voulons qu'il continue d'en être ainsi. Bien entendu, si nos exportations de charbon augmentent rapidement, nous devons veiller à avoir suffisamment de ressources et nous assurer que les utilisateurs canadiens continueront d'avoir suffisamment de charbon, à un prix raisonnable. Nous allons, en tant que gouvernement, continuer à promouvoir le développement de l'infrastructure nécessaire pour permettre cette nouvelle expansion du charbon...

Protocole nucléaire canado-nippon

Le Canada et le Japon ont procédé, le 2 septembre à Ottawa, à un Échange de notes permettant la pleine entrée en vigueur du Protocole modifiant l'Accord de coopération relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, signé par le Canada et le Japon le 22 août 1978.

Le Protocole contient de nouvelles dispositions qui traduisent pleinement dans l'Accord les préoccupations mutuelles concernant la non-prolifération et les garanties.

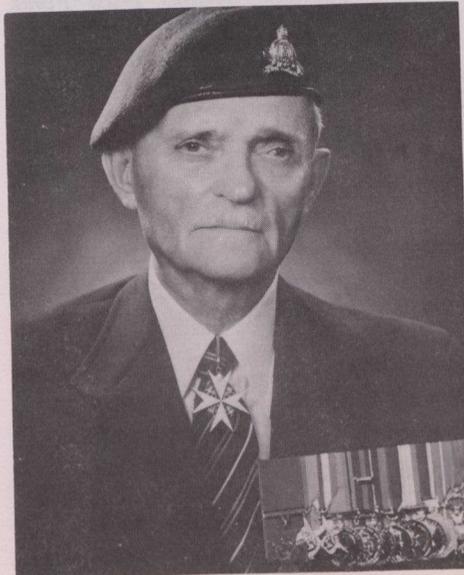
Le Canada et le Japon procèdent depuis longtemps à des échanges nucléaires. Le Japon est l'un des principaux acheteurs d'uranium du Canada. En outre, il y a eu de nombreux échanges techniques sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les activités commerciales et techniques dans le domaine nucléaire ont pour cadre le nouvel accord de coopération nucléaire bilatérale qui, par le biais du Protocole, est entré pleinement en vigueur le 2 septembre.

Décès du brigadier Triquet

Héros de la bataille de Casa Berardi (1943), le brigadier général Paul Triquet est décédé le 4 août à Québec.

Après des études à l'école supérieure de Cabana (Québec), ville où il est né en 1910, Paul Triquet s'engage dans la Force permanente de l'Armée canadienne.

Au début de la Deuxième Guerre mondiale, il est sergent-major régimentaire au Royal 22e Régiment et instruc-



Brigadier général Paul Triquet.

teur. Promu lieutenant en 1941, il part en Europe, et après avoir séjourné en Angleterre, il participe à la campagne de Sicile. En août 1943, il devient capitaine à titre intérimaire. Quatre mois plus tard, il est promu major et il prend part à la bataille historique de Casa Berardi, le 14 décembre. Son courage lui vaut la Croix de Victoria et il est nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à titre militaire, par le gouvernement français.

En 1944, le major Triquet est nommé commandant d'une école d'instruction militaire en Angleterre. L'année suivante, il devient lieutenant-colonel et assume le commandement du 17e Bataillon canadien de renfort. En août, il revient au Canada et prend le commandement du camp de Farnham (Québec). En 1946, il est nommé commandant associé de l'École d'infanterie royale canadienne au camp Borden (Ontario).

Après avoir quitté l'armée, le lieutenant-colonel Triquet entre au service d'une compagnie de produits du bois, MacMillan Sales (Québec) Limited, et s'engage dans l'armée de réserve en qualité de commandant du Régiment de Lévis (Québec). En 1954, il est promu colonel et devient commandant du 8e Groupe de milice (réserve) qui vient d'être constitué et dont le quartier général est établi à Lévis. Deux ans plus tard, il est promu brigadier général tout en conservant son commandement.

Aide alimentaire au Soudan

Un protocole d'entente portant sur une aide alimentaire de \$1,5 million, en faveur du Soudan, a été signé récemment à Khartoum par l'ambassadeur du Canada, M. Jean-Marie Déry, et le ministre soudanais de la Coopération, du Commerce et des Approvisionnements, M. Sayed Farouk el Maghbool.

Le Soudan devrait ainsi recevoir quelque 3 080 tonnes métriques de farine de blé, en novembre ou décembre.

Outre le fait que cet envoi permettra d'accroître les approvisionnements alimentaires du Soudan, le gouvernement de ce pays, en vendant la farine de blé du Canada sur le marché libre, recueillera des fonds qui serviront à couvrir les dépenses locales de certains projets de développement subventionnés par l'Agence canadienne de développement international et à remédier aux graves problèmes de la balance des paiements du Soudan.